



# A vos cultures

N°26 – 10 octobre 2018

## Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du bulletin de santé du végétal N° 32

### A RETENIR :

#### Colza :

- Petites et grosses altises toujours signalées, fin du risque pour les parcelles à 4 feuilles et plus.
- Pucerons verts non signalés cette semaine, maintenir la surveillance jusqu'à 6 feuilles.
- Absence de capture de charançon du bourgeon terminal.

### COLZA

#### STADES :

Pour les parcelles levées les stades sont compris entre 3 et plus de 10 feuilles. A noter que certaines parcelles ne sont toujours pas levées et que la forte hétérogénéité intra parcellaire pourrait conduire au retournement de certaines situations. Pour les parcelles non levées à ce jour, il faut envisager le remplacement de la culture et pour celles en cours de levée, leur avenir semble fortement compromis (pression insectes, risques de destruction par le gel) et d'ores et déjà, le potentiel de ces parcelles est impacté.

En cas de retournement et pour les parcelles désherbées, il est impératif de consulter le tableau de Terres Inovia pour choisir sa culture de remplacement, ce tableau est consultable en suivant le lien suivant :

<http://www.terresinovia.fr/colza/cultiver-du-colza/destruction-et-remplacement/>

Dans le cas d'un remplacement par une culture de printemps, vous avez le temps de prendre votre décision en sortie d'hiver.

## TENTHREDES

Ces fausses chenilles noires (vert clair quand elles sont jeunes) dévorent les feuilles du colza. Commencer la surveillance si ce n'est pas déjà fait.



Adultes



Larves

Non signalées cette semaine dans le réseau. La présence d'adultes dans les cuvettes jaunes n'est pas un indicateur pertinent du risque encouru mais elle doit vous inciter à vérifier la présence de larves sur la végétation.

**Maintenir la surveillance jusqu'au stade 6 feuilles des colzas.**

Rappel du seuil d'intervention :

Intervenir si les larves prélèvent **plus du quart de la surface foliaire**. Les plus graves attaques arrivent souvent en fin de stade larvaire quand les fausses chenilles sont devenues noires.

## PETITES ALTISES

Des captures sont signalées dans 2 parcelles et des morsures sur plantes (petites et grosses altises cumulé) sont signalées dans 4 situations, avec de 30 à 100% de pieds touchés et 1 à 27% de surface foliaire détruite.

Visitez vos parcelles 2 à 3 fois par semaine.



Petite altise

Rappel du seuil d'intervention :

Le seuil de nuisibilité est fixé à 8 pieds sur 10 portant des morsures sans que la dépréciation dépasse le quart de la surface végétative, jusqu'au stade 3 feuilles.

**Le seuil d'intervention sur les parcelles n'ayant pas encore atteint 4 feuilles est abaissé à 3 plantes sur 10 avec morsures de petites et grosses altises cumulées, la vitesse de développement des colzas étant très lente et très hétérogène.**

## GROSSES ALTISES



Grosse altise

Présente dans 11 parcelles sur 12 observées avec de 1 à 30 individus piégés.  
**Maintenir la surveillance jusqu'à 4 feuilles.**

Stades de sensibilité : de la levée à 3 feuilles (B3) inclus

### Rappel du seuil d'intervention :

Le seuil de nuisibilité est fixé à 8 pieds sur 10 portants des morsures sans que la dépréciation dépasse le quart de la surface végétative, jusqu'au stade 3 feuilles.

**Le seuil d'intervention sur les parcelles n'ayant pas encore atteint 4 feuilles est abaissé à 3 plantes sur 10 avec morsures de petites et grosses altises cumulées, la vitesse de développement des colzas étant très lente et très hétérogène.**

### RAISONNEMENT DES INTERVENTIONS :

Etant donné la grande hétérogénéité intra parcellaire, les éventuelles interventions se raisonneront sur les colzas les moins développés.

**Pas de grosses altises mais présence de petites altises et/ou de larves de tenthrèdes**, si les seuils sont atteints intervenir avec une cyperméthrine comme par exemple :

**CYTHRINE MAX à 0.05 litre/ha (cyperméthrine 500 g/l)**

**En cas de présences significatives de grosses altises et si les seuils sont atteints et uniquement dans ce cas, suivre les recommandations de Terres Inovia ci-dessous :**

« Attention une fois la présence des insectes détectée, l'intervention ne se décide qu'après l'observation des attaques sur plantes et non des captures en cuvettes ». Bien respecter les seuils si dessus.

« Si une intervention est nécessaire, n'intervenez qu'une fois sur adulte en utilisant de préférence un organophosphoré seul (**BORAVI WG à 1kg/ha (phosmet à 500g/kg) à incorporer dans une eau préalablement acidifiée pour obtenir un pH de 5.5 avec NEUTRAL à 0.05% (acide phosphorique à 280g/l)**), et avec de bonnes conditions de traitement en soirée (l'adulte est actif en début de nuit). N'intervenez qu'en cas de mise en danger du peuplement des parcelles ».

## PUCERONS VERTS

Aucun signalement cette semaine.

**Maintenir la surveillance jusqu'au stade 6 feuilles en observant la face inférieure des feuilles et le cœur des plantes.**

Rappel du seuil d'intervention :

Le seuil de risque est fixé à **20% de plantes porteuses de pucerons jusqu'au stade 6 feuilles.**

En cas d'intervention, intervenir avec **KARATE K à 1.25 l/ha (pyrimicarbe 100g/l + lambda-cyhalothrine 5g/l)** seul produit homologué présentant une efficacité intéressante.

Vous trouverez ci-dessous différents liens pour :

- retrouver l'ensemble des matières actives des produits phytopharmaceutiques  
<https://ephy.anses.fr/>
- le bon usage des produits phytopharmaceutiques  
[https://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents\\_ca03/Divers\\_PDF/Bon\\_usage\\_des\\_prdts\\_phyto.pdf](https://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/Divers_PDF/Bon_usage_des_prdts_phyto.pdf)
- connaître les méthodes alternatives aux produits phytopharmaceutiques  
[http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents\\_ca03/Guide\\_methodes\\_alternatives.pdf](http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/Guide_methodes_alternatives.pdf)
- et pour toute autre information  
[Site de la Chambre d'Agriculture de l'Allier](#)

*La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Rédaction : Mickaël Bimbard et Luc Fournier*

Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès – BP 1727 -03017 Moulins cedex  
Tél : 04 70 48 42 42 – Fax 04 70 46 30 69 - [cda.03@allier.chambagri.fr](mailto:cda.03@allier.chambagri.fr)

